

# P.L.U.

## Plan Local d'Urbanisme

### Commune de Crachier

#### 4.2.a. Documents graphiques du règlement

Echelle 1/5000

Vu pour être annexé  
à la délibération d'approbation du PLU  
en date du 14 octobre 2019.

Le Maire,  
Nadine ROY



#### LES ZONES ET LES SECTEURS

— Limite de zone  
OA Secteur concerné par des Orientations d'Aménagement et de Programmation

#### ZONES URBAINES

- Ua** Zone agglomérée dense du centre-village
- Ub** Zone agglomérée de faible densité à proximité du centre-village
- Ue** Zone d'équipement public
- Uh** Zone agglomérée d'extension de plus faible densité (gestion du bâti existant)
- Uia** Zone d'activité économique

#### ZONES AGRICOLES

- A** Zone agricole

#### ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

- N** Zone naturelle protégée

#### SECTEURS DE RISQUES NATURELS

cf. Titre II, Chapitre I du Règlement (pièce 4.1)

Le risque de retrait et gonflement d'argiles (indice "Br" dans le règlement partie écrite), issu de la cartographie "mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux" réalisée par le BRGM en Novembre 2011, concerne l'ensemble de la commune.

Secteurs de risques naturels : classes de risques et types d'aléas traduisant la carte des aléas, 1/5000, AlpGéorisques, Février 2015

- Secteur "inconstructible sauf exceptions" (R)**
  - RC** Risque de crue des rivières
  - RI** Risque d'inondations (RI et RI1)
  - RT** Risque de crues des torrents et des ruisseaux torrentiels
  - RV** Risque de ravinements et ruissellements sur versant
  - RG** Risque de glissement de terrain
- Secteur "soumis à des prescriptions spéciales" (B)**
  - Bi'** Risque Inondations en pied de versant (Bi'1 et Bi'2)
  - Bv1** Risque de ravinements et ruissellements sur versant
  - Bg2** Risque de glissement de terrain
- Etang**

#### SECTEURS DE RISQUES TECHNOLOGIQUES

cf. Titre II, Chapitre II du Règlement (pièce 4.1)

Pipeline TRANSGIL ETHYLENE (TUE)

- SUP1 (270 mètres)
- SUP2 (55 mètres et 20 mètres)
- SUP3 (45 mètres et 15 mètres)

Pipeline SPMR

- SUP1 (125 mètres)
- SUP2 (15 mètres)
- SUP3 (10 mètres)

#### SECTEURS DE PROTECTIONS LIEES AUX ENJEUX DE MILIEU NATUREL

cf. Titre II, Chapitre III du Règlement (pièce 4.1)

- Espaces Boisés Classés
- Espace Boisé Classé (arbre remarquable)
- Elément Naturel Remarquable du Paysage
- Co Corridor écologique
- Zh Zone humide

#### AUTRE SERVITUDE D'UTILISATION DES SOLS

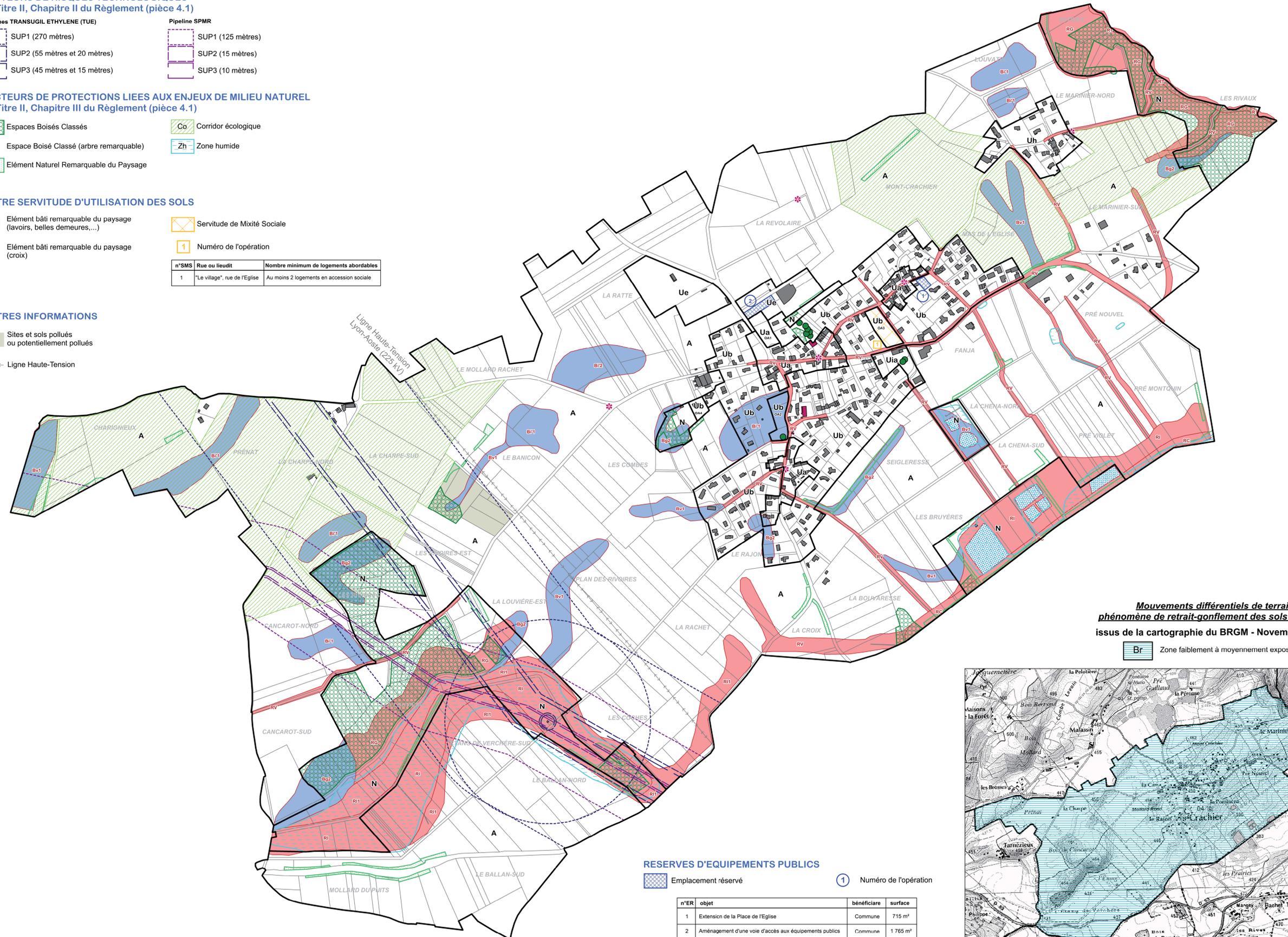
- Elément bâti remarquable du paysage (lavoirs, belles demeures,...)
- Elément bâti remarquable du paysage (croix)
- Servitude de Mixité Sociale
- 1 Numéro de l'opération

n°SMS	Rue ou lieu dit	Nombre minimum de logements abordables
1	"Le village", rue de l'Eglise	Au moins 2 logements en accession sociale

#### AUTRES INFORMATIONS

Sites et sols pollués ou potentiellement pollués

←←← Ligne Haute-Tension



**Mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux**  
issus de la cartographie du BRGM - Novembre 2011

Br Zone faiblement à moyennement exposée

#### RESERVES D'EQUIPEMENTS PUBLICS

- Emplacement réservé
- 1 Numéro de l'opération

n°ER	objet	bénéficiaire	surface
1	Extension de la Place de l'Eglise	Commune	715 m²
2	Aménagement d'une voie d'accès aux équipements publics	Commune	1 785 m²

